



SNUipp Val d'Oise Info

Bulletin mensuel du Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et p.e.g.c. section du Val d'Oise
Maison des Syndicats 95014 CERGY CEDEX

1215S07630 ISSN 1252-9915 Dir de pub. J-P MAURICE

Prix de vente au numéro : 0,5 euro Imprimé par nos soins

Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp Val d'Oise. Conformément à la loi du 6.01.1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp Val d'Oise 26 rue Francis Combe 95014 CERGY CEDEX

Dispensé de timbrage

PIC Val d'Oise



Déposé le lundi 7 novembre 2011

Retour sur les élections

Les élections professionnelles dans l'Education Nationale, du 13 au 21 octobre 2011, étaient un rendez-vous social majeur. Le vote des personnels pour établir la représentativité des organisations syndicales, un élément fondamental du paysage syndical.

Avec **64,89% des voix** à la CAPD du Val d'Oise et 48,11 % à la CAPN, le SNUipp-FSU **conforte sa place de premier syndicat dans les écoles** et enregistre une progression par rapport aux élections de 2008.

La FSU reste la première organisation de la Fonction publique d'Etat !

Pour autant, les dysfonctionnements graves, apparus au cours de ces élections et le calendrier inapproprié n'ont pas permis à tous les personnels d'être représentés normalement. Ce qui peut expliquer, en partie, la chute historique de la participation passant de 62,62 % en 2008 à 41,01 % cette année.

Dans ce contexte difficile, le SNUipp-FSU remercie les enseignants de lui avoir accordé leur confiance, et ce malgré les multiples entraves auxquelles ils ont été confrontés.

Ce résultat traduit aussi la reconnaissance des enseignants dans la capacité du SNUipp-FSU à les défendre au quotidien tout en étant force de propositions, de mobilisation pour la transformation de l'école et de revendications sur les questions sociales et sociétales.

Dans le contexte de crise économique et sociale qui pèse essentiellement sur les salariés, le gouvernement remet en cause la Fonction Publique, dégradant chaque jour un peu plus la qualité des services aux publics et les conditions de travail des agents. Le SNUipp-FSU est déterminé à poursuivre avec tous les personnels dans la voie d'un **syndicalisme unitaire d'action et de propositions** pour donner un avenir à la Fonction Publique, à ses personnels et pour construire un avenir plus démocratique !

Dans le même temps, le SNUipp-FSU est convaincu de la nécessité d'approfondir la réflexion syndicale sur la manière de prendre en compte les préoccupations des enseignants et notamment celles des jeunes qui entretiennent avec l'objet syndical de nouvelles relations. Réunions d'informations syndicales, colloques, Universités d'automne, etc..., le SNUipp-FSU s'engage à continuer d'ouvrir les espaces d'écoute, de débat permettant d'engager la réflexion et l'action syndicales pour construire les améliorations nécessaires.

Ce vote des personnels confie au syndicat une grande responsabilité pour l'avenir de l'école et des enseignants. L'école n'a pas besoin de statu quo mais de réels et durables changements pour la réussite de tous les élèves.

Alexis Pomérat

Secrétaire départemental du SNUipp 95

**Vous aussi contribuez à cet outil collectif : syndiquez-vous !
Bulletin d'adhésion page 4 !**

SNUipp FSU - Val d'Oise

26 rue F. Combe - 95014 Cergy cedex

Tél : 01 30 32 21 88

Fax : 01 30 32 39 12

courriel : snu95@snuipp.fr

site : <http://95.snuipp.fr>

Sommaire

Edito	p 1
Elections	p 2
Analyse	p 3
Bulletin d'adhésion	p 4

Vos délégués du personnel du SNUipp à la CAPD du 95

Corps : Instituteurs et professeurs des écoles classe normale

Alexis POMERAT	adjoint école élémentaire Foch - Taverny
Véronique HOUTTEMANE	directrice école primaire Foch - Ecouen
Nathalie SOLLIER	adjointe école élémentaire Langevin 2 - Argenteuil
Rosario ELIA	adjoint école élémentaire Chantepie 2 - Sarcelles
Nathalie BELLARD	cons. pédagogique circonscription de Sannois
Eric COUDERCHON	adjoint école maternelle Wallon - Argenteuil
Olivier CHEMIN	adjoint école élémentaire Ravel - Ermont
Catherine MARTIN	adjointe école élémentaire le Chat Perché - Cergy
Laurent JANY	ens. spécialisé CLIS le Moulin - Louvres
Mathieu LAVIS	adjoint école élémentaire Langevin - Goussainville
Nathalie LAMBERT	adjointe école élémentaire J.B. Clément - Montmagny
Isabelle CAILLIEREZ	adjointe école primaire les Retentis - Jouy le Moutier
Nathalie AMATO-RAVARD	adjointe école élémentaire la Croix Duny - Argenteuil
Agnès BONITEAU	directrice école maternelle L.Aubrac - Gonesse

Corps : professeurs des écoles hors-classe

Rémi BEAUMANOIR	directeur école élémentaire M.Lelong - Sarcelles
Mireille DASCALOPOULOS	directrice école élém. Les Hauts Champs - Bouffémont

Avec 65 % des voix, le SNUipp Val d'Oise conserve 8 sièges sur les 10 que compte la CAPD et dans le même temps progresse de plus de 1% . Retour sur cette période intense et compliquée...

Dès le vendredi 21 octobre, jour du dépouillement des scrutins aux CAP, le ministère communiquait déjà sur la baisse du taux de participation des enseignants sans donner la moindre explication sur les raisons de cette baisse... La chute du taux de participation au vote dans le premier degré marque une situation historique dont le ministère porte l'entière responsabilité. Avec 41,01% de participation à la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN) , contre 62,62 % en 2008 (60,79 % en 2005, 58,22 % en 2002 et 70,77 en 1999), le dévissage est confirmé.

Dans une démocratie moderne, chaque collègue devrait pouvoir voter et dans de bonnes conditions.

Pourtant de nombreux dysfonctionnements sont remontés de tous les secteurs empêchant nos collègues de pouvoir exercer ce droit fondamental : collègues ne figurant pas sur les listes, scrutins interdits à d'autres, problème de paramétrage des ordinateurs, « bug » et pannes informatiques diverses, notices de vote non reçues, mot de passe non envoyé même sur les boîtes professionnelles, erreurs d'adresses mails irréversibles...

La liste est longue et beaucoup de collègues ont fini par se résigner après plusieurs essais infructueux et n'ont pas voté, réduisant de fait, l'expression et la représentation de notre profession.

De même, le raccourcissement de la période de vote de trois à une semaine, dénoncé depuis des mois, n'a pas favorisé l'expression des personnels.

Le SNUipp et la FSU ont dès le début dénoncé vivement les modalités d'organisation de ces élections, imposées par le ministère. Lors des opérations de dépouillement au Rectorat de Versailles, le SNUipp 95 (seule organisation syndicale à le faire) a annexé au procès verbal des élections des représentants des personnels à la Commission Administrative Paritaire Départementale du Val d'Oise 2 pages d'observations concernant ces nouvelles modalités imposées et les différents dysfonctionnements rencontrés.

Malgré une volonté certaine du gouvernement à faire baisser la participation des enseignants, ces derniers, grâce à leur engagement, ont montré leur attachement au paritarisme et à leurs représentants dans les diverses instances. Plus d'un collègue du Val d'Oise sur trois a réussi à surmonter les différents obstacles pour s'exprimer. Ceci constitue aussi un message fort, adressé au ministre, exigeant le respect des personnels et la nécessité d'un véritable dialogue social.

Résultats à la CAPD du 95

	%	Sièges
SNUipp - FSU	64,89%	8
SE UNSA	14,14%	1
FO	7,63%	1
CGT-SUD	5,34%	0
SGEN CFDT	4,55%	0
SNE	3,46%	0

Des nouvelles modalités de représentation

Les nouvelles modalités de représentation des personnels découlent des « accords de Bercy » sur la « rénovation du dialogue social » (Loi de mai 2010). Accords, modifiant la représentativité syndicale, signés majoritairement par les syndicats, dont notre fédération la FSU.

Pour faire court, jusqu'à ces accords, seuls les syndicats ayant oeuvré pour la libération de la France lors de la seconde guerre mondiale étaient considérés comme représentatifs. Notre syndicat, comme beaucoup d'autres, n'existait pas à cette époque (création du SNUipp et FSU en 1992). Dans 3 ans, toutes les élections dans la Fonction Publique (État, territoriale, Hospitalière) se tiendront ensemble.

Des nouvelles modalités d'organisation

Par contre, les modalités d'organisation des élections professionnelles 2011 ont bien été imposées par le gouvernement. Le SNUipp et la FSU ont proposé de nombreuses alternatives pour que chacun puisse exercer son droit de vote, toutes refusées. Nous n'avons pas accepté ce mode de scrutin, ni ses modalités.

Les modalités de vote électronique ont bien été imposées par le ministère de l'éducation nationale et le calendrier des élections a été fixé par le gouvernement afin de l'éloigner des élections présidentielles.

Avec 65 % des voix, le SNUipp Val d'Oise conserve 8 sièges sur les 10 que compte la CAPD et dans le même temps progresse de plus de 1% .

Les enseignants des écoles ont renforcé ainsi leur confiance dans la capacité du SNUipp à défendre au quotidien l'École et ses personnels, à se mobiliser et à mettre en œuvre une stratégie syndicale qui sait être offensive et force de propositions.

Cette confiance réaffirmée de la profession nous incite à poursuivre le travail et la mobilisation que nous avons engagés avec l'ensemble de la profession.

Le SNUipp 95 remercie tous ceux et toutes celles, qui ont voté ou qui ont essayé, pour leur confiance, leur engagement et leur mobilisation.

Analyse des résultats et de la baisse du taux de participation

André D. Robert est professeur en sciences de l'éducation à l'université Lyon-II et auteur de plusieurs ouvrages sur le syndicalisme enseignant. Il a analysé les résultats des différentes organisations syndicales et la baisse du taux de participation des élections professionnelles dans l'Éducation nationale dans une interview accordée à l'AEF, agence de presse spécialisée dans les domaines de l'Éducation et de l'enseignement.

Le SNUipp poursuit sa progression

Il observe que le SNUipp-FSU « *poursuit sa progression entamée depuis 1996* ». Une progression qui est certes un peu moindre que lors de précédents scrutins mais lorsque l'on est majoritaire, « *la marge de progression est forcément moindre* » note-t-il. Il ajoute qu'une des explications du succès maintenu du SNUipp-FSU est qu'il « *arrive très bien à articuler analyse critique du système scolaire et traitement des questions de métier, au plus près des préoccupations des PE* ».

Il indique également, pour les résultats à la CAPN dans le premier degré, une « *poussée relative* » du SE-Unsa (25,32 %, + 2,37 points par rapport à 2008) et de FO (9,38 %, + 1,57 point) qui « *ne se fait pas au détriment du Snuipp-FSU* » (48,15 % soit + 1,1 point). En ce qui concerne la progression du SE-Unsa, André D. Robert parle « *de légère poussée réformatrice, c'est-à-dire un syndicalisme plus prêt à aller dans le sens de certaines réformes* ».

Les résultats de ces trois syndicats (SNUipp, SE et FO) se font donc au détriment du Sgen, de SUD, de la CGT, du SNE et de la CFTC.

Dans le 2nd degré, les syndicats de la FSU restent majoritaires

Concernant les élections dans le 2nd degré, le chercheur observe le « *maintien de la position majoritaire des syndicats de la FSU* » qui progressent nettement chez les agrégés (50,81 %, + 2,81 points par rapport à 2008) et les professeurs de chaire supérieure (52,66 %, + 5,05 points). De même le SNES confirme sa majorité absolue dans la CAPN des certifiés.

Une baisse inquiétante de la participation

Pour André D. Robert, une des leçons à tirer de ce scrutin est « *manifestement la baisse inquiétante de la participation* ». Une des caractéristiques des élections professionnelles dans l'Éducation nationale était antérieurement le taux élevé de votants stabilisé autour de 60 % qui était le témoignage d'un « *attachement de la profession à sa représentation syndicale* ». Cette chute est donc préoccupante et doit l'être pour les organisations syndicales « *quel que soit le succès relatif des unes et des autres* ». C'est, pour ce chercheur, la question prioritaire à traiter : « *comment faire en sorte que ce déficit de participation soit conjoncturel et pas structurel* », risquant de marquer un début de détachement des enseignants, notamment des jeunes générations, par rapport aux organisations syndicales.

Plusieurs explications à cette baisse

Premièrement, et les organisations syndicales ne se sont pas privées de le souligner, le passage du vote physique dans les établissements au vote électronique. « *Objectivement, le parcours du votant était un véritable parcours du combattant* » déclare-t-il. D'autre part, le vote dans les établissements était un moment collectif visible. La procédure électronique conduit à « *atomiser individuellement l'acte électoral* », cela même si les syndicats ont largement informé les personnels.

Une autre hypothèse concerne « *la relation de la profession enseignante avec le fait syndical* ». C'est une invitation pour les organisations syndicales à se préoccuper de cette relation et ne pas s'en tenir qu'à la simple explication technique.

André D. Robert explique que « *l'existence d'une couronne extérieure* », c'est-à-dire, les personnels qui n'adhèrent pas forcément

ou lorsqu'ils en ont besoin pour une mutation par exemple, témoignait d'une confiance, certes distante mais réelle, envers les syndicats. Il ajoute que s'il est confirmé que cette confiance est en reflux, c'est inquiétant car c'est « *l'idée syndicale elle-même qui risque de s'effriter* ».

André D. Robert indique également que dans les enquêtes qu'il a menées sur le fait syndical, il ressort que les nouveaux entrants dans le métier sont sensibles à une « *présence syndicale de proximité, de terrain* » et semblent moins attachés que leurs aînés aux « *grands clivages idéologiques et de sensibilité politique entre les syndicats* ». Ils ont tendance à être attachés à un front syndical unitaire dans les luttes, à une articulation de l'argumentaire critique et corporatif avec le traitement privilégié des questions de métiers. Lorsqu'ils sont militants, ils sont très soucieux du contrôle de leur temps militant, ce qui est un changement générationnel comparé aux années 1960 et 1970. Certains seraient dans un « *intérêt désengagé, c'est à dire une posture distanciée qui n'idéalise certes pas les organisations syndicales mais s'intéresse quand même à celles-ci* ». André D. Robert conclut qu'« *en conséquence, ce qui peut rapprocher les jeunes générations du syndicalisme c'est la présence à leurs côtés de syndicalistes disponibles, ouverts, ne remisant pas leurs convictions plus générales ni la nécessaire articulation aux structures d'appareil, mais pragmatiques, efficaces sur le terrain, capables d'aider pédagogiquement etc...* »

« Comment faire en sorte que ce déficit de participation soit conjoncturel et pas structurel ? »

BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

**S
N
U
i
p
p
(FSU)
95
A
D
H
E
S
I
O
N
2
0
1
1
/
2
0
1
2**

NOM : M. Mme. Mlle Prénom :

Nom de jeune fille : Date de naissance :

Adresse personnelle (envoi des publications) :

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

e-mail :

Etablissement :

Date & Signature

Le SNUipp pourra utiliser les renseignements ci-dessus pour m'adresser les publications éditées par l'organisation syndicale.
Je demande au Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC du Val d'Oise de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp Val d'Oise.

La cotisation syndicale ouvrira droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de la cotisation sur l'impôt sur les revenus 2011.
Exemple : Pour une cotisation de 100 euros : crédit d'impôt = 66 euros.

COTISATIONS 2011/2012

échelon	Cotisations		
	insit.	prof. écoles	prof. écoles hors classe
01		94,00	136,00
02		103,00	153,50
03		108,50	165,00
04		114,00	176,50
05		120,50	191,00
06	107,00	128,00	203,50
07	109,50	136,00	215,00
08	115,50	146,00	
09	121,00	155,50	
10	129,00	168,00	
11	141,00	181,00	

Cocher la case correspondant à votre situation

A JOUTER	en €
IPEMF, spécialisés	4,20 €
CPC	7,50 €
CPD	11,30 €
Direction 2 à 4cl.	4,40 €
Direction 5 à 9cl.	8,30 €
Direction 10cl. et+	11,00 €
Direction SEGPA	14,00 €
Direction EREA	33,00 €

- M1, M2 : 35,00 • AE, AVS, EVS : 50,00 •
 - PES, Retraités : 94,00 • Mi temps : 76 •
 - Autres temps partiels, congés formation, CPA : au prorata de la cotisation de l'échelon
 - PEGC : 0,51 % du salaire brut
- ➔ Pour toute situation particulière, contacter la section

Le montant de ma cotisation est :
Je paye avec 1 ou 4 chèques à l'ordre de SNUipp Val d'Oise
Je choisis le prélèvement BPRNP (remplir le formulaire ci-dessous et joindre un RIB).
Indiquer le nombre de prélèvements mensuels souhaités : (10 max d'octobre à juillet)
Je choisis le prélèvement reconductible

L'adhésion au SNUipp comprend le service des publications départementales et nationales du SNUipp et de la FSU.

TITULAIRE DU COMPTE

Nom et prénom
adresse
Code postal Ville

COMPTE à DEBITER

Code Etablissement Code guichet
N° de compte Clé
Date Signature

AUTORISATION de PRELEVEMENT

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur de mon compte. Je réglerai directement le différend avec le créancier.

N° NATIONAL EMETTEUR
 405.975

ORGANISME CREANCIER
SNUipp Val d'Oise
26 rue Francis Combe
95014 CERGY CEDEX

Etablissement teneur du compte (à compléter SVP)

.....
.....
.....
.....
.....

Trop cher ! Non ! 66 % de la cotisation est déductible des impôts, et vous pouvez fractionner votre paiement.

A retourner au SNUipp 95 - 26 rue Francis Combe - 95 014 Cergy cedex

Après les élections, transformez l'essai, adhérez dès maintenant au SNUipp !